

<b>Section Bac</b>	<b>Comptabilité</b>		
<b>Nom de l'UE</b>	<b>Enregistrements et successions</b>		
<b>Nom du professeur</b>	V. De Raedt		
<b>Niveau</b>	4	<b>Unité déterminante</b>	Non
<b>Nombre de périodes</b>	40	<b>Pré requis pour</b>	Néant
<b>Langue de cours</b>	français	<b>Crédits ECTS</b>	4

### Objectifs du cours

- Acquérir des connaissances générales en matière de droits d'enregistrement et de succession ;
- Appliquer les dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession à des problèmes juridiques courants ;
- Etablir une déclaration de succession ;
- Connaître et utiliser les voies de recours dans ces matières ;
- Actualiser et vérifier ses connaissances par la consultation et le tri d'informations juridiques ;
- Porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces types d'impôts indirects.

- o Transmissions à titre onéreux de biens immeubles
- o Contrats de baux
- o Partages
- o Constitutions d'hypothèque

### Méthodologie

- Utilisation des dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession ;
- Mise en pratique des notions théoriques à travers la réalisation de nombreux exercices et cas pratiques.

### Supports

- Syllabus et notes diverses

### Contenu du cours

- Droits de succession :
  - Principes fondamentaux
  - La déclaration de succession : forme, délais, personnes tenues, bureau compétent, etc.
  - L'actif imposable
    - o Actif réel
    - o Actif fictif
    - o Legs fictifs
  - Le passif
  - Calcul des droits de succession
  - Paiement des droits et recouvrement
- Droits d'enregistrement :
  - Formalité et obligation de l'enregistrement
  - Règles générales de perception
  - Calcul des droits d'enregistrement de divers actes tels que notamment :

### Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*face à des problèmes juridiques simples, concernant les droits d'enregistrement et les droits de succession,*

- d'analyser et d'abstraire la situation juridique correspondante par le recours aux règles la régissant et en utilisant le vocabulaire adéquat ;
- de calculer les droits d'enregistrement et de successions la concernant (exercices similaires vus au cours);
- de rédiger une déclaration de succession ;
- de prévenir les litiges qui y sont relatifs ;
- de structurer et justifier la démarche juridique mise en œuvre.

### Evaluation

Examen écrit

### Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2de session	Evaluation de 2de session
/	100%	/	100 %